Envoyé en préfecture le 10/03/2023
Reçu en préfecture le 10/03/2023
Publié le
ID : 077-200086676-20230310-2023011-DE

SEMEA
Syndicat mixte des bassins versants de la rivière Ecole, du ru de la Mare-aux-Evées et de leurs Affluents

siret : 200 086 676 00026
Mairie de VILLIERS EN BIERE – 77190
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL
N° 2023-009

L'an deux mille vingt-trois, le six mars à dix–huit heures et trente minutes, le Comité Syndical légalement convoqué s'est réuni à la Mairie de Cély en Bière sous la présidence de Monsieur Thierry FLESCH (Président).

	Etaient présents :		**Etaient absents :**	
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION MELUN VAL DE SEINE				
Commune de BOISSISE LE ROI	Jacky SEIGNANT		Jean Jacques BARREAU	
Commune de DAMMARIE LES LYS			Ali KAMECHE	José CARVALHO
Commune de LA ROCHETTE			Sylvie COUDRE	Jean Pierre BONNARDEL
Commune de PRINGY	Thierry FLESCH	Thierry VANHOVE		
Commune de ST FARGEAU PONTHIERRY	Jean MORLAIS	Zine-Eddine M'JATI		
Commune de VILLIERS EN BIERE	Gérard ROUX	Philippe DOTHEE		
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION PAYS DE FONTAINEBLEAU				
Commune d'ACHERE LA FORET			Fabien BARCQUE	Sylvain MARTIN
Commue d'ARBONNE LA FORET			Nicolas GALLOT	Olivier GUYADER
Commune d'AVON			Marie Charlotte HOUHAUD	Françoise TOMASCHKE
Commune de BARBIZON			Gérard TAPONAT	Ghislain DIDIOT
Commune de BOIS LE ROI			Emmanuelle ALHADEF	Mélanie MOUSSOURS
Commune de BOISSY AUX CAILLES			Patrick POCHON	Christian CAME
Commune de CELY EN BIERE	Francis GUERRIER		Guillaume GAUTIER	
Commune de CHAILLY EN BIERE	Marcel LIENHARDT	Alain THIERY		
Commune de LA CHAPELLE LA REINE	Jean Claude HARRY		Didier MAURY	
Commune de FLEURY EN BIERE	Martine BEIGNET (suppl)		Alain RICHARD	Florence LANQUETUIT
Commune de FONTAINEBLEAU			Philippe DORIN	Fanny MALVEZIN
Commune LE VAUDOUE	Michel CALMY		Didier BUGUINET	
Commune de NOISY SUR ECOLE	Sylvie VATIER		Patrick CALLEWAERT	
Commune de PERTHES	Cécile FORNARELLI		Philippe MACAIGNE excus	
Commune de RECLOSES			François BOUVIER	Madeleine GUYOU
Commune de ST GERMAIN SUR ECOLE	Jean Christophe BERNON		A renommer	
Commune de ST MARTIN EN BIERE	Georges SIUDA	Laurent AVELANGE suppl	Sylvain DUCROUX	
Commune de ST SAUVEUR SUR ECOLE	Maurice DECAT	Franck LAUGIER		
Commune de SAMOIS SUR SEINE	Michel CHARIAU		Anne MAHAIS	
Commune de TOUSSON			Jean Michel CARDINALI	Ferdinand KOCH
Commune d'URY	Jean Philippe POMMERET		Cécile BAFARULL	
COMMUNAUTE DE COMMUNES DES 2 VALLES				
Commune de COURANCES	Espérance VIEIRA	Emilia NEVES		
Commune de DANNEMOIS			Olivier MARTIN	Joanna HAMONIAUX
Commune de MILLY LA FORET	Amélie FERLAY		Virginie FLAUX	
Commune de MOIGNY SUR ECOLE	Jérôme MENARD		Bernard LACHENAIT	
Commune de ONCY SUR ECOLE			Bruno DELECOUR	Jacques NORMAND
Commune de SOISY SUR ECOLE	Gérard LEFEVRE		A renommer	

Etaient également présents :

- **SEMEA :** Monsieur Mathieu KOKOT (Directeur)

Date affichage et de convocation : 27/02/2023

Secrétaire de Séance : Madame Espérance VIEIRA

Nbre membres en exercice : 66 – 2 (démissions) : 64 – Présents : 26 – qui ont pris part à la délibération : 26+2 pouvoirs = 28

LE QUORUM N'ETANT PAS ATTEINT, Monsieur FLESCH renvoi la séance au 09/03/2023, l'ordre du Jour reste le même (sauf l'élection d'un vice-président qui est reportée à la prochaine séance) **– les avis sont alors valablement rendus, quel que soit le nombre des membres présents**

L'an deux mille vingt-trois, le neuf mars à dix–huit heures et trente minutes, le Comité Syndical légalement convoqué s'est réuni à la Bobitaine – Milly la Forêt sous la présidence de Monsieur Thierry FLESCH (Président).

	Etaient présents :
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION MELUN VAL DE SEINE	
Commune de BOISSISE LE ROI	Jacky SEIGNANT
Commune de PRINGY	Thierry FLESCH
Commune de VILLIERS EN BIERE	Gérard ROUX
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION PAYS DE FONTAINEBLEAU	
Commune de LA CHAPELLE LA REINE	Jean Claude HARRY
Commune de SAMOIS SUR SEINE	Anne MAHIAS

Envoyé en préfecture le 10/03/2023
Reçu en préfecture le 10/03/2023
Publié le
ID : 077-200086676-20230310-2023011-DE

Convention GROUPEMENT DE COMMANDES pour la passation d'un marché relatif à des études de vulnérabilité et diagnostics de vulnérabilité de bâtiments vis-à-vis des inondations sur les bassins versants de l'Essonne et de l'Ecole

Monsieur le Président expose :

- Le PAPI d'intention Juine Essonne Ecole a été labellisé par l'Etat le 22/09/2020. Ce programme d'actions de prévention des inondations a fait l'objet d'une convention cadre et d'un plan de financement prévisionnel. Il regroupe plusieurs études et diagnostics de la vulnérabilité

La maîtrise d'ouvrage de chaque action, définie lors de l'élaboration du PAPI, est précisée ci-dessous :

Maître d'ouvrage	Numéro de l'action	Référence de l'action
Buno-Bonnevaux	5.2	Diagnostic de vulnérabilité sur la commune de Buno-Bonnevaux
La Ferté-Alais	5.3	Diagnostic de vulnérabilité sur la commune de La Ferté-Alais
SEMEA	5.4	Diagnostic de vulnérabilité sur la commune de Cély
SEMEA	5.5	Diagnostic de vulnérabilité sur la commune de Saint-Germain-sur-Ecole
Saclas	5.6	Diagnostic de vulnérabilité sur la commune de Saclas

Au vu de ce qui précède, il apparaît pertinent de conclure un groupement de commandes pour la réalisation des études et diagnostics de vulnérabilité des bâtiments.

En ce qui concerne le choix du type de groupement, en application des dispositions de l'article L.2113-7 du Code de la Commande publique, il s'agira d'un groupement de commandes avec désignation d'un coordonnateur chargé de l'ensemble des opérations de sélection d'un ou de plusieurs cocontractants, de la signature et de la notification du marché.

L'exécution administrative et financière du marché sera assurée par chaque membre du groupement.

Le coordonnateur désigné est le SEMEA et a été choisi par les 3 communes (cf. Buno-Bonnevaux par courrier du 05/12/2022, la Ferté Alais par courrier du 21/11/2022 et Saclas par courrier du 21/12/2022).

Par conséquent :

- Une convention a été rédigée et précise qu'« Un groupement de commandes est constitué par les communes de Buno-Bonnevaux, de la Ferté-Alais, de Saclas et le SEMEA, conformément aux dispositions de l'article L.2113-6 du Code de la Commande publique. Ce groupement a pour objet de coordonner la procédure de passation d'un marché public relatif **au diagnostic de vulnérabilité des bâtiments vis-à-vis des inondations.**
- La maîtrise d'ouvrage des actions suivantes sera assurée par le SEMEA :
  - Action 5.4 du PAPI Juine-Essonne-Ecole correspondant à 11 diagnostics de vulnérabilité dans la commune de Cély, pour un montant de 22 000,00€ H.T., subventionnée à 50% par le Fonds Barnier.
  - Action 5.5 du PAPI Juine-Essonne-Ecole correspondant à 10 diagnostics de vulnérabilité dans la commune de Cély, pour un montant de 20 000,00€ H.T., subventionnée à 50% par le Fonds Barnier.

Le Président propose aux membres du Comité Syndical :

- d'approuver cette convention et de l'autoriser à la signer (jointe à la présente) ;
- d'approuver le lancement du marché comprenant les diagnostics de vulnérabilité dans les Communes de Cély et de Saint-Germain-sur-Ecole ;
- d'autoriser le Président du SEMEA à signer tout document afférent à ce groupement de commandes publiques.

Après avoir délibéré, le Comité syndical approuve et autorise le président à signer la convention préalablement mentionnée.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

Certifié exécutoire par

- l'envoi en préfecture le : 10 mars 2023
- reçu en préfecture le :

Le Président
Thierry FLESCH

Signé par : Thierry FLESCH
Date : 10/03/2023
Qualité : Président